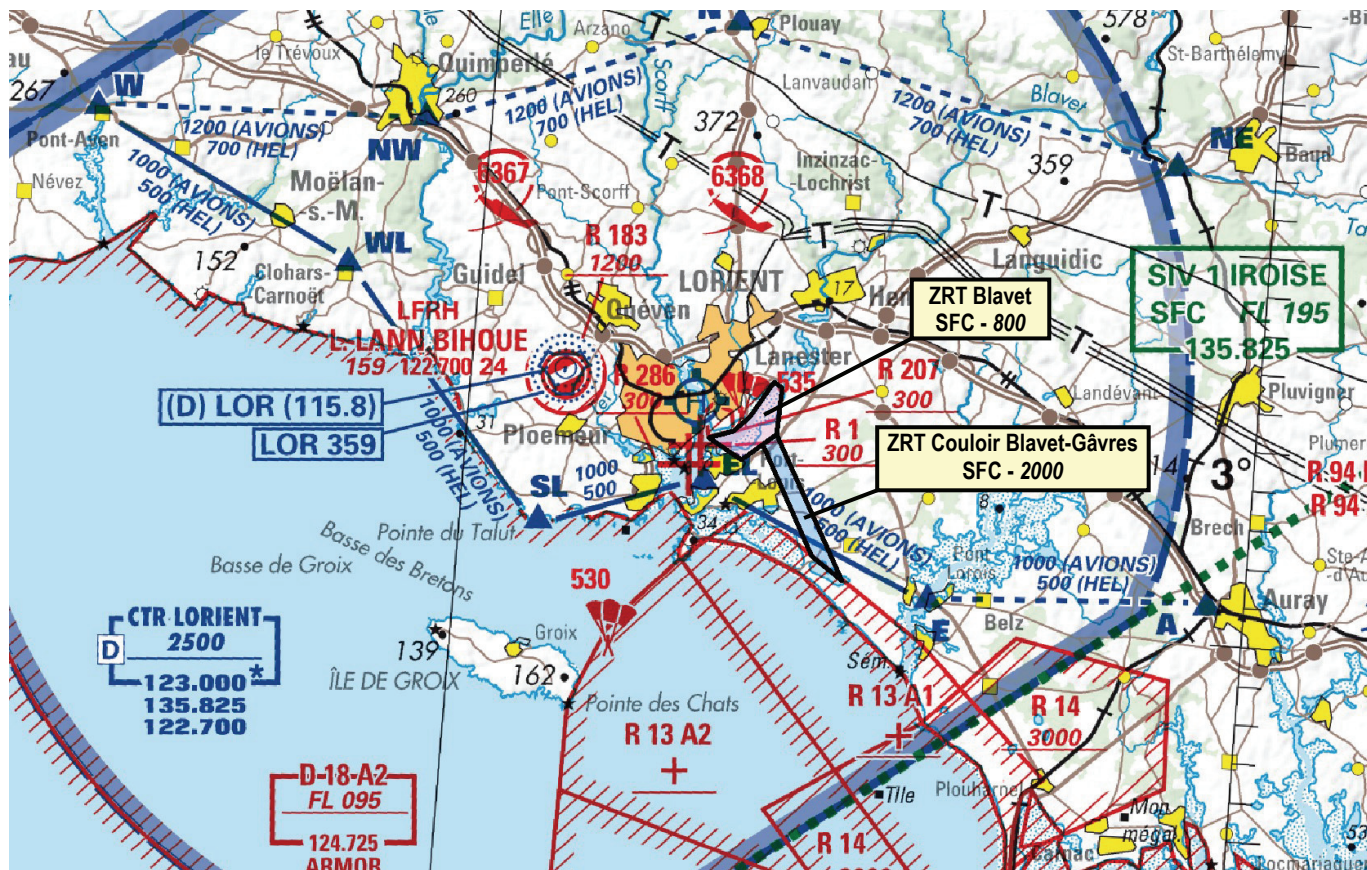


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR Lorient

En vigueur : Du 23 avril 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Lorient Lann-Bihoué LFRH



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 édition 2021 IGN

ACTIVITÉ

Évolutions d'aéronefs d'État sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Du lundi au vendredi sauf Jours Fériés.

Activable H24 avec un préavis de 15 minutes.

INFORMATION DES USAGERS

Lorient information (ATIS) : 129.125 MHz

Lorient TWR : 122.700 MHz

Lorient APP : 123.000 MHz

GESTIONNAIRE

Bureau OPS BFMC (Base des Fusiliers Marins et des Commandos).

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire.

SERVICES RENDUS

NIL.

LIMITES LATÉRALES ET LIMITES VERTICALES

ZRT Blavet

Limites latérales

47°43'50"N - 003°19'29"W
 47°44'33"N - 003°18'14"W
 47°45'45"N - 003°18'08"W
 47°45'53"N - 003°18'28"W
 47°44'56"N - 003°19'17"W
 47°44'32"N - 003°19'52"W
 47°44'20"N - 003°20'48"W
 47°43'50"N - 003°19'29"W

Limites verticales

SFC / 800 ft AMSL

ZRT Couloir Blavet-Gâvres

Limites latérales

47°44'16.00"N - 003°18'44.00"W
 47°44'33.00"N - 003°18'14.00"W
 47°40'56.80"N - 003°15'18.79"W
 47°41'30.62"N - 003°16'32.04"W
 47°44'16.00"N - 003°18'44.00"W

Limites verticales

SFC / 2000 ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- ◆ Les ZRT "Blavet" et "Couloir Blavet-Gâvres" sont activables uniquement si la CTR Lorient est active.
- ◆ Lorsque la ZRT "Blavet" est active, l'activité de parachutage n°535 Lorient Esperance est suspendue.
- ◆ Lorsque la ZRT "Couloir Blavet-Gâvres" est active, l'itinéraire de transit VFR jour est inutilisable (dans les deux sens) entre les points "EL" et "E", en dessous de 2000 ft AMSL.

ORGANISMES À CONTACTER

En dehors de l'activité :

Bureau opération - Tél : 02 97 12 64 74 ou 02 97 12 62 57 ou 02 97 12 66 85.

Pendant l'activité :

Télépilote - Tél : 06 75 88 50 33.